VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence double à deux étages, 1734 et 1738 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne.

Résidence simple à deux étages, 1740 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne.

Le cottage double en bois, 1742 et 1746 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne.

La résidence simple à deux étages, 1325 rue Dumaine, entre les rues Marais et Liberté.

Succession de Dorcas H. Marshall, veuve de James Fahey—No 81,384—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI le 26 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 janvier 1907 de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite cour, Division E dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Calliope, Baronne, Clio et Carondelet lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit:

Ceui le plus près de la rue Carondelet, mesurant 43 pieds de face à la rue Calliope, par 96 pieds de profondeur; les améliorations sur ledit lot sont désignés par les Nos 1734 1738 rue Calliope et comprenant une résidence double à deux étages. Le deuxième de cela est désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte cardevant J. L. Larouche notaire date le 16 octobre 1859, mesurant 23 pieds de face à la rue Calliope par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles et les améliorations sont désignées par le No 1740 rue Calliope et comprenant une résidence simple à deux étages, le lot le plus près de la rue Baronne mesurant 32 pieds de face à la rue Calliope par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par les Nos 1742 et 1746 rue Calliope et comprenant un double cottage en bois.

La propriété ci-dessus désigné est bien situé à une petite distance du centre du commerce et prend de la valeur.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine Marais, St Philippe et Tremé et désigné par la lettre C sur un plan du Arthur de Armas dénotaire, en date du 17 septembre 1861 et annexé à un acte passé ce jour devant Soniat notaire, lesdits lots de la ligne mesurant 26 pieds 10 pouces sur environ 111 pieds de profondeur et 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ayant 26 pieds 10 pouces de front sur la rue Marais et 124 pieds de ligne sur la rue Dumaine, les améliorations consistant en une maison simple à deux étages et bon état, portant le No 1315 rue Dumaine.

Conditions — Comptant et les acquéreurs devront payer les taxes de 1907 en sus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley aux frais des acquéreurs.

MM Rice et Montgomery avocats.

20 janv—26 27—fév 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Joli Cottage Simple.

1411 avenue des Champs-Elysées, entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Joseph Perpere.

No 81,405—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI le 26 février 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 décembre 1906, et signé le 4 janvier 1907 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre décrit comme la moitié divisée d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, étant le lot No 15 de l'ilet No 2204 sur un plan original de Pitayer de vue, le 4 mai 1831, déposé au l'étude de C. Pollock, ancien notaire, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Villeré, laquelle moitié dudit lot 15 mesurant 20 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur, borné au dessus par le lot 16 au dessous par le lot 14 et dans le fond par le lot 15, étant la moitié dudit lot original 15 le plus près de la rue Villeré, les améliorations sont désignées par le No 1411 avenue Champs Elysées et comprenant un joli cottage simple contenant 5 chambres, cisterne, hangar etc. La maison est en bonne condition.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance en billets de l'acquéreur, payables respectivement en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant en plus assumer les taxes pour 1907, les dits billets devant être garantis par hypothèque et l'en de vendeur et privilège sur la propriété vendue, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur contenant les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de l'assurance, etc.

A. D. Danziger, avocat.

26 janv—26 27—fév 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Site pour Bâtir,

Rue Carondelet, à l'encoignure de la rue Général Taylor,

[Ilet avenue St Charles et rue Peniston,]

72 par 117 pieds.

La Bâtisse en Bois à Deux Etages,

Rue Carondelet, à l'encoignure de la rue Peniston,

[Ilet avenue St Charles et rue Général Taylor,]

81 par 119 pieds.

Un Lot pour Bâtir,

Rue Bourbon,

[Ilet rues Dorgenois, St Antoine et Law.]

L'Elégante Résidence en Briques à Trois Etages

825 rue Baronne, entre la rue Julie et l'avenue Howard.

Charles Hernsheim et als vs Frank I. Hernsheim.

No 61 130—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 7 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 décembre 1906, et signé le 4 janvier 1907 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville désignés par les lettres C et D, dans l'ilet No 420, borné par les rues Carondelet, Général Taylor, Peniston et l'avenue St Charles. Le lot C mesurant 72 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et faisant face à la rue Général Taylor formant l'encoignure desdites deux rues et le lot D mesurant 81 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur entre lignes parallèles de 119 pieds 2 pouces 7 lignes formant l'encoignure desdites deux rues. Sur le lot D est une bâtisse à deux étages bien construite laquelle pourrait être facilement arrangée comme une résidence moderne. Chaque lot sera vendu séparément.

2° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 7 de l'ilet 1374 borné par les rues Dorgenois (autrefois Magistrate, Bourbon (autrefois Bagatelle), St Antoine et Law, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Bourbon par 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Drydades (avenue Howard (autrefois rue Delore), et Julie et désigné par le No 86 sur un plan dressé par L. H. Pitié, voyer daté le 15 avril 1876, lequel lot mesurant 24 pieds de face à la rue Baronne par une profondeur entre lignes parallèles de 147 pieds 2 pouces s'étendant sur une allée dans le fond, pour l'usage de tout les lots d'autres. Les améliorations sont désignées par le No 825 rue Baronne et consistant une résidence en briques bien construite à trois étages, vendue subiette au bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1907 au taux de $55 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en des billets desdits acquéreurs payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité et les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1907 en sus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais des acquéreurs.

Alfred D. Danziger, Meyer S. Dreifus, avocats.

6 jan—6 13 20 27—fév 3 7

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

MAGNIFIQUE PAIRE DE STATUES EN BRONZE

Par Graux Marly Fres, Brozzers, 8 rue du Parc Royal, Paris

Coût original $1 500, maintenant en exhibition au magasin de l'Bijouterie de Frantz 1a2 rue Carondelet. Aussi un Buste en marbre, un Sylvé, 2 Piédestaux et un Lit de repos.

Succession de Dorcas H. Marshall, Vve de James Fahey—No 81,384—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 13 février 1907, à 11:30 heures a.m., sur les lieux connus comme la German Insurance Building 630 rue Common, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 janvier 1907, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant.

2 fev—2 3 10 a date

Stroudback & Stern.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

E. H. Balmer vs Balmer Manf'g Company Ltd.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B.—No 79 249.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 7 février 1907, à midi, à la Bourse des propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour rendu le 17 janvier 1907 et signé le 25 janvier 1907, par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les effets appartenant à la corporation ci-dessus située dans la paroisse Pointe Coupée, dans cet Etat, consistant en machines douves, machines et bouilloires, et toutes les installations qui s'y trouvent, ensemble avec le bail et droit d'occupation sur le [illegible] et autre machines et autres dépendances. Les four à vapeur et toutes les dépendances, wagons, harnais et autres appareils [illegible] maintenant situé dans les rues du [illegible] de la corporation à Pordoche [illegible] Pointe Coupée.

Pour plus ample renseignements s'adresser à notre bureau.

Conditions—Comptant, [illegible]

STROUDBACK & STERN

Encanteurs, Bureau No 322 rue Baronne.

MM Stafford Lambert et Robinson avocats pour le requérant.

Colonial Bank and Trust Co. receveur.

27 jan—27—fév 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE.

SIXIEME DISTRICT.

Bon Placement

No 1121 rue Cadiz, entre les rues Colisée et Chestnut.

SUCCESSION DE LUKE HARDY.

No 80 839—Cour Civile de District — Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 28 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 24 janvier 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée (autrefois Plaquemine), Chestnut et Jena, et mesurant vingt huit pieds quatre pouces de face à la rue Cadiz par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est complètement démontré sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Conrage, notaire en cette ville le 8 mars 1870, et comprenant une portion de devant du lot désigné par le No 21 sur un plan dans devis de plan annexé à un acte passé pardevant Henm Magner ancien notaire en cette ville, le 5 avril 1965.

Les ameliorations sont connues comme No 1121 rue Cadiz et comprenant un cottage simple retiré de la banquette et contenant quatre chambres, chemin de voiture sur le coté, citerne et hangar.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication et d'assumer les taxes pour l'année 1907, l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 jan—27—fév 3 10 17 24 28

Auguste Huard.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JEAN BAPTISTE CHALAIRE

No 81.403—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

MOI AUGUSTE HUARD encanteur en cette ville, conformément à un jugement rendu le 23 janvier 1907 et signé le 24 janvier 1907, par l'Honorable John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, dans cette affaire, ordonnant la vente de propriété foncière ci-après décrite pour effectuer un partage, je vendrai à l'enchère publique MERCREDI, le 27 février 1907, à midi, en mon Bureau et Bourse, No 239 rue Bourbon, en cette ville, à savoir—

Six lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances de celles situées dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet No 915 bornés par les rues Morgan, Mandeville, [illegible] et Johnson désignés comme lots B C E F G et le lot du fond D, sur un devis annexé à l'inventaire pris par A. J. Villeré, notaire, le 15 janvier 1907 et lesquels lots mesurant comme suit:

Les lots B et C chacun 30 pieds à la rue Prieur par 16 de profondeur. Les lots E F et G., chacun 32 de face à la rue Marigny par 111 2/7 de profondeur et le fond dit lot D, 71 2/7 de face à la rue Prieur par 32 de profondeur.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, pour des billets des acquéreurs payables un an après date, portant intérêt à 7 0/0 par an de jour de la vente publique jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets.

Les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1907. Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix de la vente devant être déposé avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Voyez le plan à la Bourse

AUG. HUARD, Encanteur,

239 rue Bourbon.

A. J. Villeré, avocat.

27 jan—27—fév 2 10 17 24 27

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Manning, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 81 537—Division B—Attendu que Mme Nellie Crowley, veuve de John Manning Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Manning, Jr, décédé intestat, ainsi est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'NEILL, Greffier.—Robert J. Blakney, avocat.

26 jan—26 30—fév 4

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villemeuve,

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille..... 25c.

Grande " ..... 50c.

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Grande occasion spéculative—Propriétés du Septième District, Carrollton.

A l'encan, MARDI, le 19 FEVRIER 1907, à midi.

PETER HENRY SCHERER vs MRS LIZZIE WOMBACKER ET AL.

No 79 994—Cour Civile de District, Division C.

PAR FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur—En vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C signé par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 14me jour de janvier 1907, et signé le 18me jour de janvier 1907, dans l'affaire de Peter Henry Scherer, vs Mme Lizzie Wombacker et al., No 79 974, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, contenant vingt quatre lots de terre situé dans le Septième district de la Nouvelle Orléans, le même étant l'ilet No 194, borné par les rues Monroe, Léonidas, Jeanette et Birch, et mesurant environ trois cent pieds de face sur chaque rue.

Les améliorations consistant d'un cottage simple No 8605 rue Jeanette, contenant trois chambres et cuisine plafonné et tapissé, hangar dans le fond. La maison est en bonne condition.

2° Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, étant l'ilet No 235 borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Hickory et Cohn, avec une façade de trois cent pieds sur chacune des dites rues.

3° Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, l'ilet No 236 borné par les rues Holly Grove Général Ogden, Hickory et Cohn, avec une façade de trois cents pieds de chaque côté d'icelles rues.

Les améliorations consistant des Nos 1802 et 1804 rue Général Ogden cottage double avec trois chambres de chaque côté.

4° Un certain ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, étant l'ilet No 264, borné par les rues Holly Grove, Géneral Ogden, Cohn et Spruce, avec une façade de trois cents pieds sur chacune des dites rues.

5° Dix certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la Nlle-Orléans dans l'ilet No 174 borné par les rues Jeanette, Général Ogden, Eagle et Poplar désignés comme lots Nos 13 14 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jeanette par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et lot 13, formant l'encoignure des rues Jeanette et Général Ogden, et le lot 22 formant l'encoignure des rues Jeanette et Eagle.

Les améliorations consistent des Nos 1433-35 rue Général Ogden; cottage double avec deux chambres et cuisine de chaque côté. Aussi une grande écurie et hangar.

6° Dix certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, dans le septième district de la Nouvelle Orléans l'ilet 207, borné par les rues Leonidas, Birch, Monroe et Green, désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Leonidas par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots 1 et 10 étant les lots de l'encoignure respectivement.

Les améliorations comprennent les Nos 1602-04 rue Leonidas; cottage double, deux chambres de chaque côté. Nos 1618-20 rue Leonidas, cottage double, deux chambres de chaque côté; Nos 1626-28 rue Leonidas, deux chambres de chaque côté.

7° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 173 borné par les rues Protection, Jeanette, Poplar et Général Ogden désignés comme lots 6, 7, 8, 9 et 10; lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Général Ogden par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et le lot 10 formant l'encoignure des rues Général Ogden et Jeanette.

8° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 173, borné par les rues Protection, Jeanette, Poplar et Général Ogden désignés comme lots 11 et 12, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jeanette sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant du No 8323 rue Jeanette, cottage double, deux chambres de chaque côté.

L'attention des placeurs et spéculateurs est appelée à cette spéculation ou en vue du fait que les propriétés du Septième District offrent des avantages sans égales comme placement rapide et profitable avec augmentation certaine dans l'avenir. Le capitaliste éveillé fait actuellement son placement dans cette section particulière, satisfait qu'aucune autre section de cette ville ne peut offrir le même avantagement.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en un et deux ans, crédit, avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur avec hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Arthur J. Peters notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1907 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix de l'adjudication avec

FREED & CLESI, Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 826 rue Commune.

Stafford Lambert & Robinson, Bowen Carter, Jr, Arthur J. Peters avocats.

20 jan—20 27—fev 3 10 17 19

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

No 2613 rue Banks près Broad.

Morris Jones versus Archie Jones.

No 80 770—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 336 rue Carondelet MARDI, le 5 février 1907 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 28 décembre 1906 et signé en cour ouverte le 4 janvier 1907 par l'Hon. W. P. Sommerville, juge de ladite Cour Division D dans l'affaire Morris Jones vs Archie Jones, il sera vendu à l'enchère publique pour effectuer un partage à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville, désigné comme lot 14 sur un plan par Tourné daté le 16 février 1860, et déposé en l'étude de A. E. Benvenue, ancien notaire comme plan 45 et mesurant 27 7/12 de face à la rue Banks par 100 pieds de profondeur, la propriété est bien située dans une section en amélioration rapidement.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. G. Eustis, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat

6 jan—6 13 20 27—fev 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE.

Avec terrain spacieux, 2518-20 rue Willow près de la rue Troisième.

In re Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher.

No 80 916—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, bureau No 336 rue Carondelet, JEUDI, le 14 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 10 janvier 1907 dans l'affaire de Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow (autrefois Martin), Mars, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No 1 sur un devis lithographié dudit ilet, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, un notaire en cette ville le 20 mai 1872, lequel dit lot mesure en mesure américaine 3 pieds 7 pouces de face à la rue Willow (autrefois Martin), par 140 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage résidence double avec cisterne dans le fond, etc., le voisinage est assez convenablement et contenant tous les agréments tels que marchés, églises et écoles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1907 et déposant 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

13 jan—13 20 27—fév 3 10 14

Jas. A. Brennan.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double de Valeur à Alger.

Nos 917 et 919 avenue Atlantique, près des ateliers du Southern Pacific.

Succession de Mme Annie A. L. Laumann, veuve de Jos B. Donner.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.—No 81 038.

IL sera vendu à l'enchère publique, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, MARDI, le 5 février 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé, daté et signé le 31 décembre 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans la Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 161, borné par les avenues Atlantique et Pacifique et les rues Homer et Newton. Ledit lot est désigné par le No 5, et mesurant trente deux pieds (32) trois pouces 3/10 de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds (123), huit pouces (8) de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double 917 et 919 avenue Atlantique, près des marchés, églises, écoles et autres industries.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant W. J. Henneasy, notaire, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1907, aussi bien que pour tous les certificats et de déposer dix pour cent du prix d'achat dans les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

P. F. Hennessy avocat

4 jan—4 6 13 20 27—fév 3 5

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple,

1226 RUE PIETE.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225 229 rue Baronne.

MERCREDI, 20 FEVRIER 1907 A MIDI.

Frederick Auderer et Als vs Les enfants mineurs de John et George Auderer.

No 80 280—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Div. C.

PAR HUFFT BROTHERS, Louis Hufft, Encanteur—Bureau 840 rue Gravier—MERCREDI, le 20 février 1907, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, en vendu et conformément à un ordre issu daté et signé le 15 janvier 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus, intitulée la procédure de vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 480, borné par les rues Piété, Marais, Dérée et Urquhart, désigné par le No 8 et mesurant trente sept pieds de face à la rue Piété par cent dix huit pieds de profond sur avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; laquelle propriété a été acquise par Mme C. Schmidt, femme de George Auderer, par acte pardevant Aug. Dreyfous, ancien notaire, le 19me jour d'avril 1884, enregistré dans le bureau des transferts, livre 118 folio 497.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de 1907 et déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Francis D. Charbonnet, notaire.

Louis H. Burns, avocat pour les demandeurs.

20 jan—20 27—fév 3 10 17 20

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

2616 rue Quatrième, entre les rues Magnolia et Robertson.

Deux lots de choix pour construire rue Delachaise, entre les rues Liberté et Franklin.

John N. Comfort et als vs Eugene Comfort et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. No 80,851.

IL sera vendu à l'enchère publique, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, MARDI, le 19 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 janvier 1907, et signé le 14 janvier 1907, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances ledessus y appartenant ou de quelque sort en dépendant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Magnolia, Locust (autrefois Sixte) et Washington, lequel lot est désigné par le numéro Dix sur un devis annexé à un acte passé pardevant M. Gernon, ancien notaire, le 31 août 1860, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt neuf (129) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet vieux No 34, maintenant l'ilet No 553, borné par les rues Delachaise, St David, Liberté (autrefois St André) et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 17 et 18 contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Liberté par les lots 13 14, 15 et 16 et sur l'autre côté par les lots Nos 19, 20, 21 et 22 et dans le fond par les portions des lots Nos 23 et 12.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la portion de crédit s'il y en a, devant être démontrée par billets à recevoir de l'acquéreur, payables en un et deux ans après leur date, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, garantis en leur paiement par lien de vendeur et privilège. Le transfert de l'assurance et toutes les clauses usuelles de sécurité, taxes de 1907 devant être payées par les acquéreurs. L'acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

JAS A. BRENNAN, Encanteur.

Andrew H. Wilson, Fred. C. Marx avocats.

16 jan—16 17 20 27—fév 3 10 17 19

CHARTER

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that associating themselves of the law of the State of Louisiana in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 73 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana for the year 1904 approved July the 4th, 1904 they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I.

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety nine years, from and after the date hereof; contract, sue and be sued; to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure, to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President or in the absence of both President and Vice-President upon the Secretary treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be to buy, build, maintain and operate a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, lathe and other kindred products; to purchase own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats, logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages; to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (5 0) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each, said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation, this corporation shall become a going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors, at all such elections and corporate meetings every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by its written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified; any vacancy occurring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except the board appointed by this charter, shall select from their number, a President, Vice-President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer of the Board of Directors, may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employes shall hold office and employment at the pleasure of the board; the salary of any offic